

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 26/09/2022
DATE D’AFFICHAGE : 14/10/2022
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 10 - Absent(s) : 8 - Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Travaux d’installation de système photovoltaïque en toiture – Groupement de commandes. Choix des titulaires de l’accord-cadre.

L’an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 octobre à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 10 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 8 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que dans le cadre du groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l’efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, un appel à la concurrence en procédure adaptée avec publication au BOAMP a été lancé pour un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents afin de réaliser des travaux d’installation de systèmes photovoltaïques en toitures sur le territoire des collectivités adhérentes.

Il indique qu’à l’issue de la procédure et après analyses des offres, les 3 entreprises candidates peuvent être attributaires de l’accord-cadre.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Décide de déclarer attributaires des accords-cadres les sociétés SUNELIS, ENERGIES ET TECHNIQUES et SUNVIE.
- Autorise Monsieur le Président à signer les accords-cadres, et d’en faire appliquer les clauses.
- Charge Monsieur le Président de consulter les entreprises retenues pour la passation des marchés subséquents, de retenir pour chaque marché l’entreprise la mieux classée et de signer les marchés subséquents correspondants.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

